



FORMULAIRE DEMANDE  
DE CARTE ANNUELLE D'ACCÈS  
AU TERRAIN DE TRIAL  
**2024**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Date d'échéance : \_\_\_\_\_

L'accès au terrain de Trial situé « 121 bis Route de Nemours 77760 LARCHANT » est uniquement réservé aux pilotes possédant une **RC Circulation** et avoir souscrit auprès de son assurance une option **protection individuelle**.

Montant de la Carte annuelle : **200€**

**CONDITIONS D'ACCES AU TERRAIN DE TRIAL**

- Chaque personne accédant au terrain de trial doit :
  - Remplir, dater et signer à chaque entrée le formulaire des conditions d'accès au terrain .
  - Posséder une moto répondant aux normes en vigueur.
  - Respecter les limites du terrain d'entraînement.
  - Respecter l'environnement :
    - Aucuns rejets d'huiles ou de carburants.
    - Ramener avec soi ses détritrus ou les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
    - Pas de dépôts sauvages.

Déposer le formulaire dûment rempli, **signé** avec **photo**, votre **règlement** à l'accueil du terrain de trial.

121 bis Route de Nemours 77760 LARCHANT

Date :

Signature\* :

\*Pour les mineurs signature parentale ou tuteur

*En apposant ma signature, je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'accès au terrain de Trial de Larchant et je m'engage à les respecter.*

Siège social : Union Motoriste Nemourienne - 6 chemin des vallées - 77760 LA CHAPELLE LA REINE

Union Motoriste Nemourienne Fondée en 1934-DDJS n°AS770311119- FF motocyclisme n°0638 UFOLEP n°77333002  
Conseil Général n° 46823 - Préfecture n° 774001055